

FILE COPY
RETURN TO
DISTRIBUTION
Bureau C. 111



Distr.
GENERALE

S/4571/Add.1
8 décembre 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

ANNEXE 3 AU RAPPORT DU REPRESENTANT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL AU CONGO

Lettre en date du 7 décembre 1960 adressée au Secrétaire général
par le Président de la République du Congo (Léopoldville)

J'ai lu avec la plus grande attention vos messages des 3 et 5 décembre qui me sont parvenus ce matin à mon retour du Mayumbé. Je m'étonne un peu de l'importance attachée à l'arrestation de M. Lumumba par un certain nombre de délégations afro-asiatiques et est-européennes : en effet, M. Lumumba est sous le coup d'un mandat d'amener depuis le mois de septembre dernier pour toute une série de raisons qui ont été abondamment justifiées et si son arrestation n'a pu être exécutée à ce moment c'est parce que les troupes des Nations Unies, agissant arbitrairement à nos yeux, l'ont empêchée. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Secrétaire général, que M. Lumumba s'est rendu coupable d'infractions dont le caractère flagrant et grave ne vous aura pas échappé : 1) usurpation de fonctions publiques (article 123 code pénal); 2) attentats à la liberté individuelle, avec tortures corporelles (article 67 code pénal); 3) atteintes à la sûreté de l'Etat (article 186 code pénal); 4) organisation de bandes hostiles dans le but de porter la dévastation, le massacre ou le pillage (article 193 à 197 code pénal); 5) incitation de militaires à commettre infractions (article 202 code pénal). Enfin, l'organisation de l'expédition militaire contre la province du Sud-Kasai a été qualifiée par vous-même de crime de génocide, dans un rapport du mois de septembre au Conseil de sécurité.

La conscience nationale congolaise s'est révoltée contre de tels agissements; le pays dans son ensemble a éprouvé un réel soulagement quand j'eus décidé de révoquer Monsieur Lumumba de ses fonctions - 29 parlementaires de son parti se sont publiquement désolidarisés de lui et c'est aussi pourquoi le Parquet, sur base de toutes les infractions relevées plus haut, a lancé un mandat d'amener contre lui. Aujourd'hui, l'Armée nationale congolaise a pu mettre fin à une équipée de Monsieur Lumumba à travers le Kwilu et le Kasai; cette équipée n'avait qu'un seul but : ébranler l'autorité des institutions établies, rejoindre ses partisans à Stanleyville et y installer un gouvernement séparé dont l'action, sans lui, se précise déjà : arrestations et expulsions d'Européens, séquestration d'adversaires politiques avec tortures et sévices graves, suppression de toute liberté individuelle et de toutes les grandes libertés publiques. Les représentants de l'ONUC à Stanleyville assistent, semble-t-il, impuissants à cette nouvelle flambée de terrorisme; comme elle a laissé faire Monsieur Gizenga venu, sans titre aucun, prendre le pouvoir sur place et commander les actes répréhensibles dont ont été victimes des centaines de compatriotes. Vous ne pouvez ignorer, Monsieur le Secrétaire général, qu'au nombre de ces victimes figure Monsieur Songolo, Ministre des Communications, Messieurs les sénateurs Felé et Fataki et d'autres parlementaires provinciaux et nationaux. De nombreux chefs coutumiers ont été fouettés à sang, des centaines de notables et de personnalités de la Province n'ont dû leur salut qu'à la fuite. Vos représentants sur place ont dû vous avertir de tous ces manquements graves aux lois et principes qui régissent un pays civilisé, vous n'aurez pas manqué non plus d'en aviser les délégations Afro-Asiatiques et Est-Européennes, dont les réactions, hélas, sont bien lentes à se dessiner.

Bien au contraire, alors que toute l'attention de notre peuple meurtri dans sa chair, se porte sur Stanleyville et sa population traquée et réduite au silence, alors que nous suivons avec angoisse le déroulement des événements dans cette région, c'est à ce moment qu'une certaine opinion mondiale, soigneusement préparée, s'agite au sujet du sort d'un homme, dont toute l'activité est à l'origine du drame que nous vivons. Or cet homme est prisonnier et non séquestré, écroué régulièrement en vertu d'un mandat d'amener dont votre Représentant a reconnu la parfaite validité, placé sous la surveillance de forces de l'ordre dont la discipline quoiqu'en dise le Rapport de Monsieur Dayal se rétablit de jour en jour; cet homme a pu être visité par deux médecins qui concluent à un état de santé satisfaisant. Que veulent donc en plus les délégations qui se sont adressées à vous ?

Faut-il que nous recherchions à notre tour quel est le traitement des membres de l'opposition au Ghana, quel sort a été réservé au Général Néguib en Egypte et que nous rappelions les victimes de l'insurrection hongroise?

Vous pouvez être certain, Monsieur le Secrétaire général, que notre pays n'a pas adhéré en vain à la Charte des Nations Unies; nous en connaissons les obligations et nous nous sommes engagés à les respecter intégralement. Toute l'organisation du pays, que nous travaillons d'arrache-pied à remettre en ordre, est basée d'ailleurs sur ces principes et si nous n'avions pas eu toute la magistrature démantelée, en grande partie, sous l'action de Monsieur Lumumba lui-même et des tribunaux d'exception qu'il organisa, il ne serait pas difficile au pouvoir judiciaire aujourd'hui de mener le procès, suivant les règles en vigueur dans tous les pays civilisés. Ce sera toutefois notre principal souci de demain.

Mais l'opinion publique du pays est extrêmement sensibilisée à toutes les interventions venues du dehors, dont l'aspect partisan et outrageusement unilatéral l'a vivement émue.

Je partage, comme vous, le souci que le dernier épisode de l'affaire Lumumba puisse se dérouler dans la sérénité complète, en dehors des passions et des interventions intempestives. Puis-je vous demander dès lors, Monsieur le Secrétaire général, d'user de votre grande influence auprès des délégations qui sont venues vous faire part de leurs sentiments, pour leur demander de cesser toute campagne, toute agitation, toute intervention en faveur de Monsieur Lumumba : le caractère intempestif de ces démarches et les réactions importantes qu'elles éveilleront sûrement dans l'opinion, ne feront que rendre très difficile le déroulement correct du procès.

Vous voudrez bien estimer, avec moi et avec l'ensemble du pays, qu'il s'agit là d'une affaire intérieure. Que tous ceux qui ont le souci de Monsieur Lumumba veuillent bien également s'en convaincre et ne pas rendre trop difficile la tâche de ceux qui, dans ce pays, veulent restaurer le règne de la justice et du respect des droits de l'homme.

Je ne doute pas que vous voudrez bien vous ranger à ces arguments et d'avance je vous en sais infiniment gré.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, etc...

(signé) Le Président de la République du Congo

J. Kasa-Vubu

Le Commissaire général aux Affaires Etrangères

J. Bomboko